

INFORMATIONS SUR LA REPRISE DES ACTIVITES

MAIRIE : Depuis le 11 mai 2020, le secrétariat de la mairie est ouvert au public aux horaires habituels du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le lundi de 13 heures 30 à 19 heures.

Les gestes barrières sont mis en place : accès limité à une personne qui doit impérativement se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique à l'entrée. Port du masque obligatoire.

Les demandes par mail à l'adresse mairievitrac@wanadoo.fr sont à privilégier lorsque cela est possible.

Le secrétariat reste également accessible par téléphone aux horaires habituels d'ouverture au 05 53 28 33 11.

ECOLE : l'école La Folle Avoine a réouvert ses portes le 12 mai 2020 dans le respect des règles sanitaires.

Chaque famille a été destinataire du règlement.

Le bus de ramassage scolaire assure son service aux horaires habituels.

Les services de cantine et de garderie ne sont pas assurés dans un premier temps.